

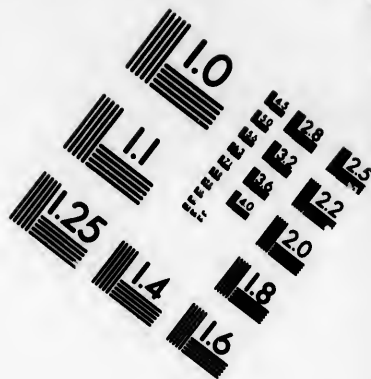
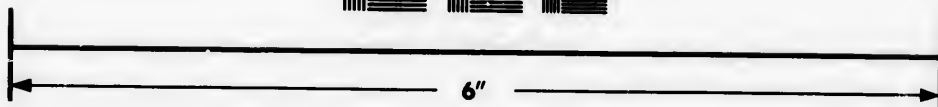
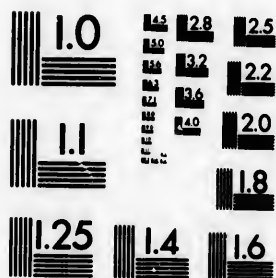


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

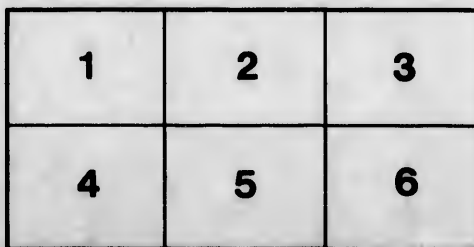
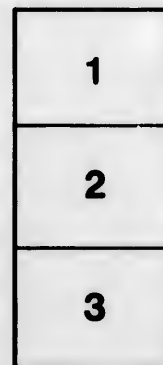
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

plaire
es détails
iques du
ont modifier
xiger une
de filmage

nd/
quées

taire

l by errata
med to

nent
une pelure,
façon à
e.



32X

1128

15

ÉCOLE MILITAIRE

DE

90 40

QUEBEC

PAR

ALPHONSE LUSIGNAN

~~SCHEIDT~~

MONTREAL :

TYPE PRESSES A VAPEUR DE "L'UNITÉ NATIONALE"

18, RUE ST. MARRIN

1884

L'E

Depuis
tort ou
Unis et
longtem
songer i
voisins :
le signal
litaire. S
d'eux-mê
ganisatio
bres et d
ple, que
but à Be
au gouve
peuple, c
contre l'
ment po
bri d'un
lut form
de comm
Dans ce
Québec
mars 18
litaires a

Le no
toutes le
cole mil
donne la
y attach
à son be
doute qu
tacles q
les faire

Mû p
cause de
travail q
par leur
peuvent
Je remp
en même
tes repr
manière
parlerai

L'ECOLE MILITAIRE DE QUEBEC.

Depuis quelques années, le public croit, à tort ou à raison, que les relations des Etats-Unis et du Canada ne peuvent guère être plus longtemps pacifiques. L'affaire du *Trent* l'a fait songer à la possibilité d'une guerre avec nos voisins : elle semble avoir été pour nous comme le signal de nous préparer à une défense militaire. 25,000 Volontaires se sont présentés d'eux-mêmes à l'exercice ; plusieurs plans d'organisation ont été soumis à l'attention des Chambres et du pays. La conviction générale du peuple, que nous pourrions payer bientôt notre tribut à Bellone, a été assez ferme pour permettre au gouvernement, qui n'est que l'organe du peuple, de prendre les moyens de nous protéger contre l'ennemi. Pour entrer dans le mouvement populaire, et afin de mettre le pays à l'abri d'un coup de main, l'Hon. M. Dorion voulut former des officiers capables d'instruire et de commander parfaitement leurs compatriotes. Dans ce but il fonda les Ecoles Militaires de Québec et de Toronto, qui s'ouvrirent le 1er mars 1864, sous la direction des autorités militaires anglaises.

Le nombre considérable de jeunes gens de toutes les conditions qui se sont pressés à l'Ecole militaire de Québec depuis sa fondation, donne la mesure de l'importance que le peuple y attache. Evidemment il prend un vif intérêt à son bon fonctionnement, et il n'y a pas de doute qu'il verra signaler avec plaisir les obstacles qui le paralysent, comme les moyens de les faire disparaître.

Mû par la pensée de donner mon obole à la cause de la défense nationale, j'entreprends un travail que je livre à la conscience de ceux qui, par leur position comme par leur influence, peuvent remédier aux abus que je vais exposer. Je remplis un devoir de patriotisme et d'amitié, en même temps qu'une promesse faite, à maintes reprises, à ceux que j'ai vu maltraiter d'une manière criante. Il est bien entendu que je parlerai seulement de l'Ecole militaire de Qué-

bec : je ne connais point comment est administrée celle de Toronto ; et d'ailleurs cela n'intéresse point mes compatriotes.

Il n'est personne qui n'admette que partout où a passé la domination anglaise, toutes les injustices lui ont fait cortège, de même que toutes les armes lui ont paru bonnes pour submerger toute nationalité étrangère. L'histoire du Canada, comme celle des Indes, comme celle de l'Irlande, en contient trop de preuves écrites en caractères sanglants dans ses pages les plus sombres, pour que le doute là dessus soit permis. Que n'a-t-on pas fait dans le but de nous angliciser ? Déroulez les premiers feuillets seulement de nos annales et vous y verrez gravée cette incontestable vérité.

Croyez-vous par hasard que les anglais d'aujourd'hui soient dégénérés ? Loin de là : partout où il y a une injustice à commettre, vous êtes certains de les y trouver.

Et cependant c'est entre leurs mains que le gouvernement du pays a mis la direction absolue des Ecoles militaires ! Mais il faut l'en absoudre. Il était raisonnablement impossible qu'il la confiât à nos compatriotes, dont quelques-uns à peine possèdent, même théoriquement, une science militaire suffisante. Ce n'est pas dans un pays qui jouit d'une paix absolue depuis un demi-siècle, et qui ne possède point de troupes nationales régulières, qu'il fallait chercher des hommes capables d'enseigner une science dans laquelle la pratique a autant à faire que la théorie.

En confiant aux autorités militaires le soin d'instruire les jeunes Canadiens dans l'art de la guerre assez profondément pour en faire des officiers capables, le gouvernement faisait donc bien. Mais quand il leur donnait sur les élèves un contrôle absolu, quand il les faisait rois et maîtres dans les écoles, sans se réserver à lui-même le droit de veiller à la protection de ses nationaux, alors il faisait mal. Tout en leur laissant une pleine autorité en matière de

discipline et d'enseignement, il devait prendre garde de ne donner aux élèves que des professeurs, et non des maîtres capricieux.

La clause 52e du bill de milice qui établit les écoles militaires, se lit comme suit :

" Dans le but de permettre aux officiers de milice ou aux aspirants aux commissions ou promotions dans la milice, de se perfectionner dans la connaissance de leurs devoirs militaires, de l'exercice et de la discipline, le commandant en chef pourra fonder une école pour l'enseignement militaire dans chaque section de la province, et à cette fin et dans le but de mieux atteindre ce projet, il pourra entrer en arrangement avec l'officier commandant les forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord pour affilier cette école à un ou à des régiments des forces de Sa Majesté, ET IL POURRA PRESCRIRE LES RÈGLES ET LES RÉGLEMENTS NÉCESSAIRES et les conditions auxquelles tel enseignement pourra être rétribué, et généralement faire tout ce qui sera en son pouvoir pour l'avancement de l'éducation militaire parmi les officiers et les aspirants aux commissions comme il est dit ci-dessus."

Cette trop grande latitude donnée aux autorités militaires, desquelles relèvent naturellement les directeurs des écoles, est la seule cause des abus sans nombre qui font gémir nos jeunes compatriotes à Québec. Ceux-ci n'osent se plaindre ouvertement, de peur d'empirer leur situation. Déjà plusieurs ont pensé à rédiger une plainte en forme et à l'envoyer au ministre de la milice : mais l'appréhension, mal fondée sans doute, de n'être ni crus ni écoutés, ou de rendre impossible toute relation amicale avec leurs directeurs, les en a empêchés. Cela explique comment, après plusieurs mois d'injustices d'une part et de souffrances de l'autre, personne n'a encore osé rompre le silence. Jusqu'ici, des plaintes partielles seulement ont été faites à M. de Salaberry, qui a répondu ne rien pouvoir en faveur des opprimés. Il est temps aujourd'hui que la vérité perce et que le jour se fasse sur la manière arbitraire dont est conduite l'école de Québec.

Je ne sais si ma voix sera écoutée, mais j'ose me flatter qu'elle sera crue ; je n'avancerai, dans le cours de ce travail, aucun fait dont je n'aie la certitude, et en témoignage duquel je ne puisse appeler dix, vingt, trente et quelquefois cinquante élèves.

La première, la grande injustice dont les élèves canadiens ont à se plaindre, c'est le favoritisme éhonté qui s'exerce en faveur de

leurs confrères d'origine anglaise. Il suffit de porter un nom anglais, de parler la langue anglaise, pour y être jugé digne de tous les égards, serait-on du reste archi-buse ! Cette stupide préférence, dictée par de stupides préjugés de race, existe depuis l'ouverture de l'Ecole. Elle a pour effet de donner aux Anglais toutes les chances possibles d'avancement. Sur quoi est-elle fondée ? — Sur quoi ? sur la croyance, que partagent tous les directeurs de l'Ecole, qu'un Anglais a dix fois plus de facilité qu'un Canadien-Français d'acquiescer la science militaire. Cette supériorité, fût-elle aussi vraie qu'elle est fautive, s'expliquerait, à la rigueur, par le fait que l'enseignement se donne en anglais, langue inconnue d'un bon nombre d'élèves canadiens, et que toutes les explications, toutes les chances, toutes les facilités d'apprendre sont injustement accordées aux Anglais. Mais je le répète, les élèves canadiens, en même temps qu'ils ont plus de patriotisme, possèdent une plus grande aptitude pour l'art militaire, et malgré les avantages quotidiens qu'on leur refuse pour les accorder aux Anglais, ils réussissent infiniment mieux que ceux-ci, en règle générale.

Voyons maintenant en détail les injustices qu'occasionne cette odieuse préférence, source de tous les abus, de toutes les iniquités dont j'ai à me plaindre au nom de mes compatriotes.

I.

Le but du gouvernement en assignant aux élèves la courte période de trois mois d'assistance aux exercices de l'école militaire, n'était certes que de leur donner la clef de la science si difficile de la guerre. L'on sent en effet qu'une année même ne suffirait point pour apprendre les exercices d'escouade, de compagnie, de bataillon, de brigade et de sabre, l'infanterie légère, la mousqueterie, l'économie interne d'un régiment, le code militaire, et surtout la stratégie.

En France, aux écoles militaires de St. Cyr et de La Flèche, les élèves étudient pendant deux ans ; ils sont casernés, portent l'uniforme, montent la garde, sont divisés en compagnies sous le commandement d'officiers, etc., etc. Outre les écoles militaires proprement dites, il y a les écoles polytechnique, d'état-major, des ponts et chaussées, et d'artillerie.

En comparant la France au Canada sous ce rapport, l'on sent de suite l'énorme différence qu'ils ont entr'eux. Mais il faut aussi considérer leur situation, leur âge et leur grandeur :

En é-
vait ce-
tuites d-
piéd q-
ses de
dis éco-
ne peu-
rappor-
a pu :
donné

N'a
prendre
gale, d-
ne, la
des ex-
que les
ances
pratic-
compa-
de leur
toujour
dats, s-
devant
vous le
bitude
naissat-
ront ce-
de tou-
ficiers
tront n-
rants q-
lités q-
l'accor-

J'ai
d'une
cie mi-
d'y fai-
et, par-
ques-u-
malher-
ves ca-
qui len-
n'en ai-
l'existe-
songer
(1) po-
leurs e-
insigni-

(1)
chaque
trois m-
me att-
militai-
être fo-
terme
tjouu-

ise. Il suffit de
er la langue an-
ne de tous les
hi-buse! Cette
par de stupides
is l'ouverture de
donner aux An-
sibles d'avance-
? — Sur quoi?
t t-us les direc-
s a dix fois plus
nçais d'acqué-
supériorité, fût-
sse, s'explique-
que l'enseigne-
gue incompri-
nadi as, et que
es chances, tou-
ont injustement
je le répète, les
temps qu'ils ont
une plus grande
et malgré les
refuse pour les
assistent *infini-*
gle générale.
l les injustices
référence, sour-
les iniquités
de mes compa-

assignant aux
is mois d'assis-
militaire, n'é-
la clef de la
ce. L'on sent
suffirait point
d'escouade, de
gade et de sa-
queterie, l'éco-
code militaire,

ires de St. Cyr
ndient pendant
ent l'uniforme,
en compagnies
ers, etc., etc.,
ement dites, il
état-major, des
e.

Canada sous ce
orme différence
aussi considé-
leur grandeur.

En égard à ses ressources, le Canada ne pou-
vait certainement point fonder d'écoles gra-
tuites d'enseignement militaire sur le même
pied qu'en France, ni trouver dans le pays as-
sez de professeurs suffisamment instruits. Je
dis *écoles gratuites*, car dans notre pays, l'on
ne peut guère songer à autre chose sous ce
rapport. Notre gouvernement a fait ce qu'il
a pu : remercions-le d'avoir tracé la route et
donné l'exemple.

N'ayant devant eux que trois mois pour ap-
prendre les exercices d'escouade, de compa-
gnie, de bataillon, de sabre, l'économie inter-
ne, la mousqueterie, et pour se faire une idée
des exercices d'infanterie légère, il est évident
que les élèves ne peuvent acquérir de connais-
sances qu'en autant qu'il leur sera donné de
pratique; et qu'ils commanderont souvent une
compagnie et un bataillon. Si, pendant la durée
de leur séjour à l'école, on les laisse presque
toujours dans les rangs, comme de simples sol-
dats, si on ne les met que quelques fois à peine
devant la compagnie ou devant le bataillon, je
vous le demande, quelle assurance, quelle ha-
bitude de voir à tout, en un mot, quelles con-
naissances pratiques acquerront ils? Ils pour-
ront connaître parfaitement en théorie le but
de tous les mouvements, la place de tous les of-
ficiers; mais manquant de pratique, ils parai-
tront nécessairement gauches, timides et igno-
rants devant leurs soldats. Sont-ce là les qua-
lités qui doivent caractériser les officiers dans
l'accomplissement de leurs devoirs militaires?

J'ai voulu faire comprendre la nécessité
d'une pratique fréquente, afin que l'on appré-
cie mieux l'obligation des directeurs de l'école
d'y faire participer tous les élèves également,
et, par contre, leur tort s'ils en privent quel-
ques-uns presque complètement. Or, il est
malheureusement trop vrai que plusieurs élè-
ves canadiens ne reçoivent point les avantages
qui leur sont dûs sous ce rapport. Combien
n'en ai-je pas vus dont on semblait ignorer
l'existence à l'école, mais à qui il fallut bien
songer un peu vers la fin de leur engagement,
(1) pour ne leur donner avant qu'ils subissent
leurs examens que quelques leçons pratiques
insignifiantes! Mais les élèves anglais sont trop

(1) Je dis *engagement*, car en entrant à l'école,
chaque élève signe un engagement régulier pour
trois mois, pendant lesquels il est considéré com-
me attaché au 17^e régiment, et soumis au code
militaire, sauf les châliments corporels. Il peut
être forcé de demeurer à l'école durant tout le
terme de son engagement : mais on ne l'exige point
toujours formellement.

importants, eux, pour qu'on les oublie de la
sorte! soyez certains que la pratique ne leur
fera jamais défaut.

II.

Cet excès d'oubli n'empêche point les di-
recteurs de tomber dans l'excès contraire. Oh!
non. Pourquoi ne blesseraient-ils pas la jus-
tice de toute autre manière, quand une fois ils
ont rompu avec elle!

Quelques élèves canadiens ont partagé jus-
qu'ici avec les anglais l'honneur d'être distin-
gués du commun des martyrs. Un grand nom,
une grande barbe, un air imposant, une belle
position sociale ont déjà opéré merveilles. Par
une délicatesse sans exemple, on a cru que
ce serait outrager ces gros messieurs que de
les retenir trois mois à l'école. Quoiqu'ils
sussent à peine distinguer leur droite de leur
gauche, à l'époque de leur engagement, ils n'é-
taient, au bout de cinq, six ou huit semaines,
ni plus ni moins que des petits phénix, à qui
l'on se croyait obligé d'octroyer des certificats
de première classe, après des examens faciles,
déclarés brillants. Je me rappelle, entr'autres
exemples, le fait d'un jeune avocat de Mont-
réal, qui, grâce au brandy dont il gratifiait gé-
néreusement les sergents-instructeurs, faisait
dans la science militaire des pas de géant, et
qui, après cinq semaines de progrès aussi
ébouffants que problématiques, s'en revenait
à Montréal Gros-jean comme devant, mais fier
d'exhiber un diplôme de première classe.

Une autre favori, à qui les autorités de l'é-
cole semblaient tenir énormément à faire subir
un examen au moins suffisant, et que dans ce
but elles poussaient autant que possible de l'a-
vant, eut la faveur, la veille du jour fixé pour
l'épreuve, de commander une compagnie pen-
dant une heure et demie, chose qui n'est ja-
mais arrivée à l'école, où la pratique la plus
longue ne dépasse généralement pas une demi-
heure. En outre, cette compagnie fut choisie
expressément pour lui : c'était celle même
qu'il devait commander le lendemain. Et ce-
pendant son examen fut jugé insuffisant.

Je connais un élève à qui l'on fut sur le
point de refuser le certificat de première clas-
se, parce que, pendant son examen de batail-
lon, il fit exécuter des mouvements trop diffi-
ciles pour un favori, qui subissait au même temps
un des examens de seconde classe, après trois
semaines seulement d'assistance à l'école. Pen-
dant toute la durée de l'épreuve, alors même
qu'il ne faisait pas l'ombre d'une faute, l'adju-
dant de l'école, le capitaine Bradburn, se te-

naît près de lui, et lui répétait à chaque instant des menaces ou des reproches propres à le troubler. Heureusement, il ne se troubla point, ne fit aucun cas des paroles malicieuses qu'on lui adressait, continua de commander selon les règles, et finalement gagna le premier diplôme, après l'un des examens les plus longs qui se soient vus à ma connaissance.

Que de faits odieux, soit de protection arbitraire, soit de persécutions et d'oubli systématiques, je pourrais citer, si les bornes de ce travail me le permettaient ! Mais il me faut donner des exemples de chaque spécialité d'injustices qui se commettent le plus fréquemment.

III.

Un moyen fameux de mousser à l'école, et de se mettre bien avant dans la manche du capt. Braiburne, c'est de faire boire les sergents-instructeurs. Chargés de faire à celui-ci des rapports quotidiens sur la régularité des élèves, leur intelligence et leurs progrès, ils font preuve d'une conscience fort élastique, quand il s'agit de ceux qui ont fait des libations avec eux. Un cigarro et un verre de vin poussaient bien plus souvent en route qu'une connaissance réelle et même approfondie des matières de l'enseignement. L'adjudant, devant se fier à leurs comptes-rendus, accorde alors plus de faveurs, plus d'avantages aux élèves *modèles*. Heureusement, la coutume de faire boire les sergents-instructeurs, après avoir été une manie qui semblait incurable, est en grande partie tombée en désuétude. Beaucoup d'élèves peuvent se vanter de n'avoir jamais desserré dans ce dessein les cordons de leur bourse.

On dit que certains élèves ne rougissent point de leur offrir de l'argent pour les mettre dans leurs intérêts. Je ne puis dire que ce soit le cas : je n'en ai jamais été témoin.

Mais ce que j'ai vu, de mes propres yeux, je vous le dis : Dans les grandes chaleurs de la fin de juillet dernier, après le fatigant exercice de l'escouade, comme chacun de nous était couvert de sueurs, un élève — un anglais, Dieu merci ! — tira son mouchoir de sa poche, et s'approchant du sergent Philipps, lui essuya la figure. — Voilà jusqu'où j'ai vu pousser la bassesse !

IV.

Dans une circulaire, en date du 2 novembre 1863, adressée aux majors de brigade, par le Député-Adjudant-Général, M. de Salaberry, nous lisons, au 6me. article :

" Il ne sera permis à AUCUN aspirant de rester à l'école plus de trois mois de calendrier, à compter de son entrée."

Et au dernier paragraphe :

" La période de trois mois est fixée comme étant la limite au delà de laquelle il ne sera pas permis à AUCUN aspirant de rester à l'école, etc."

Il est bien clairement statué qu'il ne sera permis à aucun élève de demeurer plus de trois mois à l'école ! Pourquoi donc alors un quart des élèves — des canadiens, bien entendu — y sont ils retenus huit, dix et quinze jours après l'expiration du terme de leur engagement ! C'est par incapacité, diriez-vous peut-être. — Oh ! vous n'y êtes point du tout. Aussi intelligents que les anglais sous les autres rapports, les Canadiens, j'en parle avec connaissance de cause, en fait d'aptitude pour l'art militaire, les surpassent d'un grand bout.

Pourquoi donc les prescriptions de la loi sont-elles illusoires ! Pourquoi les directeurs de l'école s'en affranchissent-ils ? Pourquoi forcent-ils nos compatriotes seuls à un surcroît de dépenses de tout genre ?

La raison en est bien simple : la justice n'est point d'origine britannique et elle n'est pas naturalisée citoyenne anglaise. Sans raison aucune, c'est-à-dire sans raisons valables, — car pour des mauvaises, il y en a toujours — on retient nos jeunes compatriotes éloignés de leurs affaires, de leurs études, de leurs familles, plus longtemps que la loi ne l'autorise, on les oblige à des dépenses d'entretien souvent considérables, et cela par caprice, par rancune, par taquinerie !

Le Colonel Gordon, commandant de l'école militaire, doit, aux termes de son engagement à la diriger, faire des examens aussi souvent que cela est nécessaire. C'est chose ennuyeuse, il faut l'avouer : mais est-ce une raison pour s'en dispenser, surtout quand on est grassement payé pour cela ? Ensuite, quand il se rend à l'école dans ce but, il arrive souvent que les élèves anglais subissent les premiers l'examen : l'ennui ou la fatigue arrive dans l'intervalle, et quelquefois le tour des canadiens est remis à un autre tantôt. Quelques jours avant de quitter Québec, à la fin d'octobre, j'ai été témoin d'un examen que cinq anglais seuls ont été appelés à subir.

Et il y avait au même temps un bon nombre de Canadiens, qui, plus anciens qu'eux à l'école, et certainement aussi bien préparés, pour ne pas dire davantage, furent laissés dans l'ombre. Ils durent, comme leurs prédéces-

seurs, lorsqu'ils furent admis à l'école. Cet examen de l'école militaire, les préliminaires de l'entrée dans les rangs des régiments. Les fois de l'engagement, les fois de l'engagement, les fois de l'engagement. Qui les honore ?

Lorsqu'il fut reçu le 25 Février, l'entrée dans les rangs des régiments. Les fois de l'engagement, les fois de l'engagement. Qui les honore ?

un aspirant de
mois de cale-
se."

et fixée comme
quelle il ne se-
rant de rester

qu'il ne sera
deur plus de
donc alors un
as, bien enten-
dix et quinze
no de leur en-
lé, diriez-vous
point du tout.
is sous les au-
en parle avec
l'aptitude pour
un grand bout.
ions de la loi
des directeurs
Pourquoi for-
un surcroît de

le: la justice
e et elle n'est
Sans rai-
sons valables,
a toujours—
otes éloigés de
do leurs famil-
l'autorise, on
retien souvent
ce, par rancu-

lant de l'école
un engagement
aussi souvent
ose ennuyeuse,
ne raison pour
est grasse-
quand il se
arrive souvent
les premiers
arrive dans
ar des cana-
ot. Quelques
la fin d'octo-
que cinq an-

un bon nom-
iens qu'eux à
bien préparés,
t laissés dans
eurs prédéces-

ne se résigner à ne sortir de l'école que
lorsqu'il plairait à Dieu et aux anglais.

Cet état de choses est dû aussi à ce que le
Capitaine Bradburne agissant à sa guise dans
ses relations de Directeur avec les élèves, il ne
les présente à l'examen que quand il lui en
prend envie. Et l'expérience démontre qu'en-
tre la justice et les élèves il interpose souvent
ses rancunes, sous la forme de millo taquine-
ries. Je dis ses rancunes, car il y a quelque-
fois des aspirants, qui, poussés à bout, ne lui
mâchent point leur façon de penser. Mais dès
ors, gare à eux!

Pour une raison ou pour une autre, en les re-
tenant à l'école plus de trois mois, les Direc-
teurs désobéissent évidemment à l'ordre du
gouvernement. Qui les ramènera au devoir?
Qui les fera obéir? Je laisse la réponse à
l'Honorable Ministre de la Milice.

V

Lors de la fondation des Ecoles Militaires,
il fut réglé, par un Ordre Général en date du
25 Février, qu'outre les \$50 de gratification
surrogatoire accordées aux élèves après l'ob-
tention de chaque certificat, leurs frais de
voyage seraient payés par la Province. Voici
comment la chose se faisait. Sitôt qu'il avait
gagné le certificat de seconde classe, l'élève fai-
sait son compte sur le blanc qu'on lui donnait
à cette fin, et il affirmait sur l'honneur que ses
dépendes nécessaires de voyage s'élevaient à
telle ou telle somme. Ensuite, après plusieurs
formalités, on le payait. Ce mode était cer-
tainement défectueux: il est arrivé que plusieurs
élèves sans délicatesse se sont fait payer le
double et même le triple de leurs dépenses ré-
elles. Il fallait un nouveau règlement à ce
sujet. Il est venu, mais il ne vaut guère
mieux que l'ancien. A quelques élèves il donne
trop; à d'autres trop peu: il n'est pas unifor-
me. Le premier pêche par imprudence;
le second pêche par excès de prudence.

Partant du principe que les élèves doivent
être indemnisés de leurs frais de voyage, il fau-
drait trouver le moyen de les payer suffisam-
ment, sans les payer trop.

Un Ordre Général, en date du 5 octobre 1864,
règle ainsi l'allocation qui sera faite pour cou-
vrir les frais de voyage des candidats, après
l'obtention du certificat de seconde classe:

10 centins pour chaque mille parcouru en
voiture, à une époque quelconque de l'année;
3 centins par mille parcouru en chars ou en
bateaux, à partir du 1er mai jusqu'au 31 d'oc-
tobre, et 4 centins depuis le 1er novembre au

30 avril. Ce tarif devra couvrir en sus les frais
des repas, des charretiers dans les villes et les
autres dépenses nécessaires avant que l'élève
ait choisi une pension.

Un seul exemple fera voir que cette dispo-
sition est au désavantage d'un grand nombre
d'élèves, en même temps qu'à l'avantage des
autres, et que n'étant pas uniforme, elle doit
être changée.

Un élève se rend de St. Hyacinthe à Qué-
bec. Il doit d'abord déboursier \$4.00 pour frais
de passage, y compris l'usage du *Sleeping car*.
A Richmond ou à Bécancour, il lui faut prendre
un repas: \$0.37½. Rendu à Québec, il de-
vra louer un charretier pour le conduire à
l'hôtel, en attendant que sa pension soit trou-
vée: \$0.25. A l'hôtel, il ne peut dépenser
moins de \$0.50. Pour se rendre de l'hôtel à
sa pension: \$0.25. Pour retourner chez lui,
il donnera \$4.00 pour les chars, \$0.50 pour
un repas et \$0.25 pour un charretier. Ces
sommes ajoutées à la précédente forment le
total de \$10.12½. Remarquons que je ne
compte pas ici le prix du charretier de St.
Hyacinthe qui le transportera à la Station du
Grand Tronc et qui l'en ramènera. Voyons main-
tenant ce qui lui est accordé par le nouveau
tarif. C'est avec le *Director's* de Lovell que
l'on calcule les distances. On trouvera qu'entre
Québec et St. Hyacinthe il y a 137 milles;
à 3 centins du mille, il reviendra à l'élève
\$4.11; autant pour le retour, total: \$8.22.
Soustrayez cette somme du chiffre réel de ses
dépendes. Vous verrez qu'il y perd \$1.90½.

Ce qui arrive pour les élèves de St. Hyaci-
nthe aura également lieu pour ceux de 20 au-
tres localités.

En calculant sur le même pied ce qu'aura
à déboursier l'élève qui partira de Montréal,
on trouve qu'il ne dépense, lui, que \$8.12½;
chacun sait que de Montréal à Québec le
prix de passage par les chars est de plus de la
moitié moindre que de St. Hyacinthe à Qué-
bec, quoique Montréal soit plus éloigné. Je
Québec de 31 milles: les prix sont en raison
inverse des distances. La somme allouée au
candidat sera \$9.18. Il gagnera donc \$1.06½.
Cela n'est point la faute des directeurs de
l'école; mais voici ce qui peut leur être impu-
té.

VI.

On a vu qu'à partir du 1er novembre, 4
centins, au lieu de 3, sont alloués pour chaque
mille parcouru. Les élèves arrivés à Québec
pendant l'été et qui ne retournent chez eux

qu'après le 1er novembre, auraient donc droit, pour leur retour, au centin additionnel. Tous devraient donc l'avoir !—Oui ! s'ils étaient tous anglais !

Il n'y a guères plus de trois semaines, cinq élèves anglais obtenaient en même temps le certificat de seconde classe. Ils avaient l'intention de demeurer à l'école pour avoir celui de première classe. On leur accorda le centin additionnel. C'était bien.

Mais le lendemain quelques canadiens obtinrent à leur tour le second diplôme : ils avaient l'intention de rester à l'école pour obtenir le premier. Ils avaient droit au centin additionnel : on le leur refusa. Vous voulez savoir sans doute qui est chargé de régler ces comptes, qui a commis l'injustice que je viens de rapporter, afin de l'écraser sous votre indignation ; je vais vous le nommer : c'est l'adjutant de l'école, le capitaine Bradburne.

Il y eut donc là injustice, et injustice criante ; préférence, et préférence odieuse : favoritisme, et favoritisme éhonté. Eh ! bien, à l'école militaire de Québec, il en est toujours ainsi. L'anglais commence par se faire la part du lion, sans se soucier des autres le moins du monde. John Bull avant tout !

Que l'on ne se figure pas que le refus du centin additionnel soit une bagatelle : ce serait se tromper. Le principe est là : la justice a été outragée. Qu'un sou ou que mille louis soient en cause, cela ne fait rien. Ou les cinq anglais dont je parlais tout-à-l'heure avaient droit au tarif qu'on leur a alloué, et alors les canadiens, qui le réclamaient le lendemain, c'est-à-dire à un terme plus rapproché du 1er novembre, y avaient également droit : on les frustrait donc. Ou les premiers n'y avaient aucun droit, et alors on a triché le gouvernement en leur faveur.

Devant de semblables injustices répétées journellement, est-il surprenant que les élèves canadiens conservent un pénible souvenir de l'école militaire ? Doit-on s'étonner qu'ils s'habituent à haïr, à détester les anglais ? Et c'est ce qui arrive. Sur 100 vous en trouverez 90 qui leur vouent une haine éternelle. Combien n'en ai-je point entendus qui les maudissaient ? qui se servaient, pour les qualifier, des termes les plus injurieux ? qui se promettaient de tuer, tôt ou tard, une vengeance éclatante des directeurs de l'école ?

VII.

On lit dans la circulaire du 2 novembre 1863, adressée par M. de Salaberry aux majors de brigade :

" Vous attirerez particulièrement l'attention des aspirants au fait qu'aucune période déterminée d'assistance à l'école d'enseignement militaire n'est requise pour mettre l'aspirant en état de se qualifier pour l'une ou l'autre classe de certificat.

" Ce sur quoi l'on insiste est la connaissance, de quelque manière qu'elle soit acquise, de l'exercice et de l'économie d'une compagnie pour un certificat de seconde classe, et de celle d'un bataillon pour un certificat de première classe."

Pourquoi les directeurs de l'école ne se conforment-ils point à cette règle émanée du gouvernement ? Pourquoi retiennent-ils si souvent au-delà de trois mois des élèves qui depuis longtemps sont prêts à subir les examens d'usage ? Et pourquoi ces élèves sont-ils toujours des canadiens ?

Qu'on les retienne trois mois, même lorsqu'au bout de quelques semaines ils connaissent toutes les branches de l'instruction militaire enseignées à l'école, bien peu s'en plaindront ; car, après tout, leur engagement ayant été signé pour trois mois, ils ne sauraient exiger d'être déchargés plus tôt. Mais de grâce, qu'on ne les y laisse point végéter plus longtemps que cela ! si on ne veut point remplir l'intention du gouvernement ci-haut exprimée du moins qu'on n'enfreigne point l'article 6 de la circulaire qui ne permet pas plus de trois mois d'assistance à l'école ! La chose est assez importante pour qu'on n'en fasse point un jeu.

VIII.

J'aimerais bien à savoir pourquoi le capitaine Bradburne conseille si fréquemment aux élèves canadiens de retourner dans leurs familles avec un seul certificat. Cet excès d'attention pour leur santé ne les rendra pas plus reconnaissants, c'est bien certain ! Quand ils refusent de l'en croire, il lui reste une consolation, c'est de les retenir le plus longtemps possible auprès de lui. Désintéressé à l'extrême, il se résigne, même dès leur entrée à l'école, à se priver de leur présence dans leur intérêt ; puis quand il voit qu'ils ne font pas attention à sa sollicitude, son amitié lui commande de ne se séparer d'eux qu'à la dernière extrémité ! C'est peut-être là l'explication du séjour forcé de plusieurs d'entr'eux ! Il est toutefois singulier qu'il ne se prenne ainsi d'attachement que pour les canadiens, et alors seulement que sa phrase habituelle : *You'd better go home* n'a eu aucun effet !

Si ne
autant d
des mill
citées,
ment les
qu'avec
rions pa

Qu'on
m'est p
moyens
pour ta
engager
longtem
classe,
l'épreu
ponse b
que jam
lon dev
que co
pondit
répond
Deux j
mettre
d'écon
vez pa
Adm
Ce
permit
bien ré
Ce
tracass
l'adjug
préjug

Dep
premi
les élé
sante
Bradbu
ce du
peine.
blague
tout e
pas r
deux
seule
point
nant l
il faut
Le
ère : f
cont
blait

Si nos compatriotes ne déployaient point autant d'énergie qu'ils en montrent, au milieu des mille et une taquineries qui leur sont suscitées, s'ils ne déclaraient pas péremptoirement leur résolution de ne retourner chez eux qu'avec les deux certificats, nous n'en verrions pas, par mois, dix qui les obtiendraient.

IX.

Qu'on me permette de rapporter un fait qui m'est personnel, afin de démontrer de quels moyens puérils le capitaine Bradburne se sert pour taquiner les Canadiens. Le terme de mon engagement touchait à sa fin. Prêt depuis longtemps à subir les examens de première classe, je le sollicitais en vain de me mettre à l'épreuve. *Vous n'êtes pas prêt*, était sa réponse banale. Un jour que je le pressais plus que jamais de me laisser commander le bataillon devant le colonel Gordon (c'est en cela que consiste l'examen de bataillon), il me répondit : *C'est inutile, vous n'avez pas encore répondu aux questions d'économie interne*. Deux jours après, je lui demandai de me permettre de répondre à ces mêmes questions d'économie : *Ce serait inutile, dit-il, vous n'avez pas subi l'examen de bataillon*.

Admirable logique anglaise !

Ce ne fut que dix jours après qu'on me permit de subir ces examens : j'aurais aussi bien réussi trois semaines plus tôt.

Ce n'est là qu'un exemple entre mille des tracasseries qu'invente contre les Canadiens l'adjudant de l'école, homme tout pétri de préjugés.

X

Depuis l'ouverture de l'école jusque vers la première moitié d'octobre, pour s'assurer que les élèves possédaient une connaissance suffisante de l'Economie Interne, le Capitaine Bradburne leur posait verbalement, en présence du Colonel Gordon, quelques questions à peine. C'était là tout l'examen, une vraie blague. Celui qui ne savait rien réussissait tout comme celui qui avait étudié. Il n'était pas rare, à chaque examen, d'en voir un ou deux s'abstenir scrupuleusement de donner une seule bonne réponse ; ce qui ne les empêchait point d'obtenir le premier diplôme. Maintenant l'examen se fait par écrit ; il est sévère ; il faut répondre à une trentaine de questions.

Le premier qui dut répondre de cette manière fut un jeune homme bien capable, mais contre lequel malheureusement l'adjudant semblait avoir une forte dent. Son examen fut

jugé excellent : mais s'étant roidi contre une nouvelle taquinerie, il dut le lendemain recommencer un autre examen qui fut encore à son avantage.

Quel droit avait l'Adjudant de le soumettre à une nouvelle épreuve, surtout après s'être déclaré satisfait de la première ? Si l'élève eût refusé, il n'aurait pas obtenu le premier certificat, j'en suis bien convaincu.

XI

Quand un élève est empêché par la maladie d'assister régulièrement aux exercices, il peut, sur présentation d'un certificat du médecin, reprendre le temps perdu. Ce n'est que juste. Or, il y a environ trois semaines, un de mes amis, qui venait d'obtenir le certificat de seconde classe, reçut du Colonel Gordon, par l'entremise du capt. Bradburne, l'ordre de laisser l'école, sous prétexte que son engagement était expiré. Il avait cependant dans sa poche un certificat du médecin du 17^{me} Régiment, en vertu duquel il avait droit de demeurer encore quatre jours à l'école, et de se préparer au premier diplôme. Il eut beau le présenter aux directeurs, il eut beau se plaindre à M. de Salaberry, qui, malgré sa bonne volonté, ne put rien en sa faveur, il dut quitter l'école. Tant il est vrai que le gouvernement (représenté par M. de Salaberry) ne peut rien contre les caprices des directeurs !

Ainsi, quand d'un côté des élèves sont retenus à l'Ecole au delà du terme de leur engagement, malgré l'intention du gouvernement, de l'autre, on les en exclut avant l'expiration de leur temps, malgré leur droit d'y demeurer.

Injustice à deux tranchants !

Je ne pousserai pas plus loin l'exposé des abus qui déparent le fonctionnement de l'Ecole Militaire de Québec, non pas que la matière fasse défaut, mais parce que je suis dégoûté de mon sujet, et que l'espace dont je dispose dans les colonnes de ce journal me prescrit des bornes.

J'ai fait la part des reproches assez large : je puis maintenant faire celle de la louange, afin qu'on ne m'oppose point avec raison ce vers de Victor Hugo :

La louange est sans pieds et le blâme a des ailes.

D'ailleurs la justice me l'ordonne.

Si, dans ses rapports avec les élèves en tant que professeur, le capitaine Bradburne est loin de mériter les suffrages des Canadiens, ce qui peut, à la vérité, être dû en par-

tie à ses occupations trop nombreuses pour un seul homme, il est impossible de nier que dans ses relations privées il soit un parfait gentilhomme. Comme tous mes confrères et amis de l'École, je n'ai qu'à me louer de l'urbanité, de la politesse qu'il m'a montrées chaque fois que nous nous sommes rencontrés sur un autre terrain.

De plus, il est un des officiers les plus instruits du 17^e Régiment. Ses connaissances s'étendent sur tous les sujets qui de près ou de loin touchent à l'art militaire. Le zèle qu'il déploie à l'école pour l'observation de la discipline, et la peine qu'il prend pour l'avancement des élèves en général, justifient le choix du gouvernement. C'est un homme qui, dans l'armée, n'a été promu qu'en égard à son mérite.

Il en est de même du Colonel Gordon. Ses rapports avec l'école ne sont pas immédiats : il ne s'y montre que pour les examens. La seule chose que les élèves soient en droit de lui demander, c'est d'y aller plus régulièrement et de ne se point croire tout à fait exempt d'égards envers eux.

Le Col. Gordon n'a été promu au rang qu'il occupe aujourd'hui que par ses connaissances et sa valeur pendant la Campagne de Crimée.

CONCLUSION.

Plusieurs personnes pensent peut-être qu'après avoir raconté quelques unes des injustices dont ont accablé nos compatriotes, je vais dissuader la jeunesse du pays de se presser à l'école militaire, en aussi grand nombre qu'elle l'a fait depuis son ouverture. Elles se trompent du tout au tout si elles croient cela. Loin de là : la conclusion de ce travail ne peut être qu'une exhortation à y aller, sans se préoccuper le moins du monde du sort qui l'y attend. Et voici pourquoi :

1. Il est bien certain que les taquineries et les injustices des Directeurs de cette école n'iront que très rarement, ou peut-être jamais jusqu'à refuser aux élèves leurs certificats, pourvu, bien entendu, qu'ils méritent de les avoir et qu'ils en manifestent l'intention inébranlable ; on pourra, il est vrai, leur refuser une pratique très utile, les décourager, essayer de les faire renoncer à leurs espérances ; on les irritera, on les aigra, mais on ne les forcera point à partir sans voir couronner leurs travaux. Que ceux-ci soient récompensés de bonne ou de mauvaise grâce, peu importe, pourvu qu'ils le soient. Et ils le seront presque toujours. Or il y a bien peu de jeunes gens qui ne

puissent supporter trois mois de persécutions. Depuis bientôt neuf mois, plusieurs y ont bien résisté ; personne n'en est mort ni même devenu malade. Il est nécessaire de donner aux anglais des preuves fréquentes que quand les canadiens veulent une chose, ils la veulent fortement, et la poursuivent jusqu'au bout. Qui sait ! peut-être que, voyant notre indomptable énergie, les directeurs cesseront des tentatives infructueuses ! peut-être s'abstiendront-ils enfin des petites intrigues, des petits moyens qu'ils mettent en jeu pour assurer à leurs gens la supériorité !

2. Je suis bien convaincu que si les Canadiens cessent de se porter en foule à l'école, les Anglais s'y presseront plus que jamais, sûrs alors d'avoir tous les avantages, tous les grades supérieurs, lorsque plus tard notre milice sera formée. Comment se fait-il que presque toutes les commissions élevées, que les places d'officiers, dans la milice volontaire, sont échues à des Anglais ? C'est qu'ils ont pris l'initiative ; c'est qu'ils ont vu une chance de primer les Canadiens et qu'ils ne l'ont point refusée. C'est pour la même raison que les dix ou douze premiers élèves de l'école de Québec furent des jeunes gens d'origine anglaise. Ils espéraient sans doute accaparer les bénéfices de cette institution. Heureusement pour nous, nos compatriotes leur en ont enlevé le monopole, et aujourd'hui les trois quarts, sinon les trois quarts et demi, des élèves sont des Canadiens-Français. N'osant point lutter ouvertement avec nous, ils le feraient du moment que nous cesserions de profiter de l'enseignement militaire.

3. Les persécutions trempent le caractère d'un homme, lorsqu'il est jeune surtout. Elles l'habituent à se roidir contre les difficultés, à considérer les obstacles comme rien, et à poursuivre sans regarder en arrière toute entreprise qu'il aura à cœur. Ainsi, l'élève qui sera maltraité à l'école en retirera probablement du profit : il acquerra de l'énergie, une opiniâtreté qui sera moins de l'entêtement que de la fermeté ; il apprendra à résister à tout empiètement sur ses droits ; il secouera cette apathie moutonnière si funeste aux particuliers comme aux nations ; il saura défendre ses droits ; il deviendra un homme, *vir*, suivant la belle expression des Romains. Cependant, je conseille à ceux qui ne savent pas, au moins un peu, la langue anglaise, de ne point se rendre à l'école militaire. Ils s'exposeraient à y perdre leur temps et leur argent.

4. Enfin, il acquerra des connaissances mili-

taires, q
trioties d
jourd'hui
partie de
ver contr
que jam
de défen
tonomie.

Telles
sons qui
fréquent
triotisme
au secou
par nos
impérieu
confrères
point con

Ecoute
da, et vo
du patrio

"Dep
les cadre
cants et
à plus de
nés jusqu

"Cet
Bas-Can
pathie de
parcoura
le nombr
à l'école
au-delà
qu'il est
les cadre
sible de

Et ce
000 àme

Comp

Le m

"Il e
qui, ent
Haut-O
ronto lo
l'école d

Je se
dée. Ca
jeunes o
ronto, y
Québec
à appre
ront un
Canada
naissan
haite co

Le C
"En

taires, qui seront indispensables à nos compatriotes dans un temps fort peu éloigné. Aujourd'hui que le vent est à la guerre et qu'une partie de la presse américaine cherche à soulever contre nous la flote de l'invasion, il est plus que jamais nécessaire de se mettre en mesure de défendre notre sol, notre langue, notre autonomie.

Telles sont à mon sens les principales raisons qui doivent pousser la jeunesse du pays à fréquenter l'école militaire. D'ailleurs, le patriotisme lui commande de se préparer à venir au secours de la patrie menacée sérieusement par nos voisins. Il faut obéir à cette voix si impérieuse pour des Canadiens. Laissons nos confrères de la province supérieure ne la point comprendre ou lui résister.

Ecoutez à ce sujet le *Courrier du Canada*, et vous pourrez vous édifier sur le compte du patriotisme haut-canadien :

"Depuis l'ouverture de l'école de Québec les cadres ont toujours eu un surcroît d'applicants et ce surcroît s'élève à l'heure qu'il est, à plus de mille. Le nombre de diplômés donnés jusqu'à ce jour s'élève à 301.

Cette ardeur militaire de la population du Bas-Canada contraste singulièrement avec l'apathie de la population du Haut-Canada. En parcourant la *Gazette Officielle*, on voit que le nombre des diplômés donnés jusqu'à ce jour à l'école militaire de Toronto ne s'élève guère au-delà de 50. On dit même qu'à l'heure qu'il est il y a près de soixante vacances dans les cadres de l'école, vacances qu'il est impossible de remplir vu l'absence d'applications."

Et cependant le Haut-Canada est de 300,000 âmes plus peuplé que le Bas-Canada !

Comparez et jugez !

Le même journal dit encore :

"Il est question, dit-on, de combler ce vide, qui, entre parenthèse, fait peu d'honneur au Haut-Canada, en transférant à l'école de Toronto le surcroît d'applicants qu'il y a pour l'école de Québec."

Je serais heureux que cette rumeur fût fondée. Car tout en ne me dissimulant pas que mes jeunes compatriotes, étant en minorité à Toronto, y souffriront incomparablement plus qu'à Québec, ils y trouveront une nouvelle facilité à apprendre la science militaire ; ils donneront un nouveau soufflet au patriotisme du Haut-Canada ; ils se perfectionneront dans la connaissance de la langue anglaise. Je leur souhaite courage et persévérance.

Le *Courrier du Canada* ajoute :

"En fin de compte, notre ami le colonel Su-

zor pourrait bien avoir eu raison lorsqu'il écrivait dans la préface de son *Code Militaire* les paroles suivantes qui ont si fort scandalisé M. Brown et qui ont dans le temps soulevé dans l'enceinte du Parlement des récriminations tellement violentes que le col. Suzor fut forcé, pour ne pas trop blesser les susceptibilités des députés haut-canadiens, de les retrancher de la préface de son ouvrage :

"L'on a pu se convaincre, une fois de plus, (lors des deux ouvertures des deux écoles de Québec et de Toronto) qu'en fait de loyauté, lorsqu'il s'agit de la prouver par des actions, les Bas-Canadiens le sont infiniment plus que ceux de l'autre section de la province, lesquels cependant ne cessent de nous accuser injustement."

En terminant, je dois remercier, au nom des canadiens-français, le colonel Suzor, du plaisir avec lequel il emploie son influence à protéger nos compatriotes dans toutes les occasions où il peut les servir utilement. Il remplit à Québec le même rôle à peu près qu'un consul dans le pays où il représente sa nation, avec moins de pouvoirs et d'efficacité, il est vrai, mais avec non moins de zèle.

Encore un mot, et c'est tout : ce mot est pour louer l'idée qu'a eue le gouvernement canadien de fonder les écoles militaires. Venant de deux adversaires du gouvernement qui les a créées, il ne sera pas suspect.

Dans un pamphlet que vient de publier M. Cartwright, l'un des représentants du Haut-Canada, il est dit que cette mesure est "a very useful and proper measure in itself."

Dans un discours qu'il a prononcé au conseil législatif durant la dernière session, Sir E. P. Taché a dit : "Ici je dois avouer que les écoles militaires fonctionnent mieux que je ne m'y attendais ; et c'est pour moi un besoin aussi bien qu'un acte de justice de reconnaître que j'ai eu tort l'an dernier, lorsque, sans expérience préalable, j'ai exprimé des doutes sur leur utilité. Je pense maintenant que si la loi actuellement en force contient quelque chose de bon, c'est assurément la création des écoles militaires, et je suis heureux de pouvoir en accorder tout le mérite à mon prédécesseur."

Il est évident par le contexte de ce discours, qu'en parlant du bon fonctionnement des écoles militaires, l'hon. ministre de la milice faisait allusion à l'efficacité de l'enseignement, et non à leur administration intérieure.

ALPHONSE LUSIGNAN.

21 novembre 1864.

Au Capitaine Samuel Bradburne, Adjudant de l'Ecole Militaire de Quebec.

Monsieur,—Les écrits que je viens de publier sur le compte de votre administration ont produit leur effet : j'en suis fort aise. Vous vous êtes ému de leur apparition, vous avez vu qu'il disaient vrai, et vous vous êtes décidé à conduire l'école sur un tout autre pied. Les élèves canadiens ont vu leur sort s'améliorer au point que l'un d'eux me disait de vous, ces jours derniers : " Il est tellement juste pour les canadiens qu'il en est injuste pour les anglais."

Il ne fallait point tomber ainsi d'un extrême dans l'autre, et, après avoir pratiqué la justice égale comme l'entendait lord Sydenham, il aurait mieux valu la pratiquer comme l'entendent les canadiens : les yeux bandés, sans partialité ni faveur. Toutefois je constate un progrès : puisse-t-il être autre chose qu'un feu de paille, que la ferveur d'un nouveau converti !

L'on m'a écrit de Québec : " L'école a déjà complètement changé de face. Les canadiens sont les objets d'une multitude d'égards. La corruption par la liqueur n'est plus possible. Les canadiens *commandent* plus souvent que les anglais. Le capt. Bradburne les a suppliés de l'avertir aussitôt que quelqu'un croirait avoir raison de se plaindre, et dit qu'il corrigerait de suite ce qu'il y aurait de défectueux dans sa conduite, etc., etc."

Vous le voyez, j'ai atteint mon but, j'ai obtenu que vous vous servissiez à l'égard de mes compatriotes comme des anglais des mêmes poids et des mêmes mesures : mais vous connaissez ce que me coûte cette réforme, obtenue au prix d'une condamnation, sans portée aucune en elle-même, mais à laquelle les journaux anglais s'efforcent d'attacher de l'importance ; au prix des injures et des calomnies de la presse anglaise, et aussi, paraît-il, au prix de la perte de toute commission à laquelle mes certificats de l'école militaire me donnent droit d'aspirer.

Vous n'avez fait lire mes écrits devant les élèves en les menaçant de réaigir s'ils m'approuvaient ; mais votre présence à cette lecture et la crainte de tomber entre plus mauvaises mains les ont influencés : ils m'ont désapprouvé.

Un comité chargé de travailler à l'augmentation de votre salaire a adopté une résolution de censure contre moi ; et pour obtenir les signatures des élèves, il les leur a demandées

soit en votre présence, soit en leur cachant la résolution de blâme : et les élèves, par crainte révérentielle et par ignorance de tout le contenu du document, ont signé.

Ainsi le gues-à-pens tendu par vos valets et vos bouffes a réussi.

Mais voici qui pourrait atténuer la portée de cette condamnation et diminuer la joie que vous devez ressentir d'avoir si bien réussi. Aucun des faits cités par moi n'a été nié, si ce n'est le fait général de votre favoritisme. Eh bien ! écoutez la confirmation de tous mes avancés.

Nicolet, 23 novembre, 1864.

A. M. Alphonse Lusignan,
Monsieur,

Quoique personnellement je n'aie rien à reprocher au capt. Bradburne, je dois à la vérité de dire qu'il se commettait *chaque jour* à l'école militaire de Québec, de mon temps, des *injustices et des préférences* dont les *canadiens-français* étaient toujours *seuls* les victimes.

Tout à vous,

A. JANNERREY.

Tous les faits racontés par M. Alphonse Lusignan dans ses articles sur l'école militaire de Québec sont à ma connaissance *parfaitement vrais et bien fondés*.

Montréal, 23 novembre, 1864.

L. M. TANCRÈDE PLAMONDON.

St. Hyacinthe, 24 nov. 1864.

Nous, soussignés, certifions que *tous les allégués*, pour et contre l'administration de l'école militaire de Québec, contenus dans une série d'articles publiés dans l'*Union Nationale* de Montréal, signés " Alphonse Lusignan," sont *justes et corrects*, et que tous les faits y rapportés sont à la connaissance personnelle de chacun de nous.

THÉODOSE RICHER,

L. G. N. ARCHAMBAULT.

Repentigny, 26 nov. 1864.

Je certifie que durant les quelques mois que je fus élève de l'école militaire de Québec, j'y fus témoin de *graves abus d'autorité*. Je n'hésite pas à déclarer que *toutes les injusti-*

ont égalées par M. Alphonse Lusignan dans l'*Union Nationale* existaient réellement alors : j'en ai souvent moi-même la remarque avec mes confrères, et plus d'une fois, je n'ai pas craint de manifester mon indignation pour une telle conduite.

A. ZÉBÉDÉE ETUÉ

Montréal, 24 nov. 1864.

Mon cher ami,

J'ai lu avec plaisir les écrits que tu as publiés pour la défense des Canadiens de l'école militaire de Québec. Je ne saurais méconnaître la vérité de toutes les accusations que tu formules : les injustices, de mon temps, y étaient à l'ordre du jour. Et les Canadiens seuls en étaient les victimes. Moi-même j'ai eu à souffrir de capt. Bradburne. Je te remercie d'avoir montré au public les abus qui, selon ton expression, paralysaient le fonctionnement de l'école de Québec.

Ton ami dévoué,

Montréal, 24 nov. 1864.

Mon cher monsieur,

Je vous remercie d'avoir élevé la voix le premier en faveur de nos compatriotes de l'école militaire de Québec. Les injustices que vous avez mentionnées et les causes que vous leur assignez sont malheureusement trop bien fondées. Je puis certifier la vérité de vos assertions.

Votre ami,

Gradué.

Beauharnais, 27 nov. 1864.

Mon cher ami,

Je suis d'autant plus heureux que tu aies eu le courage de révéler les abus qui nous ont tant fait gémir à l'école militaire, que j'apprends le bon effet de tes écrits. On me dit que tout y est changé et que ce ne sont plus les anglais, mais les Canadiens qui ont des faveurs à rago. Tant mieux ! Je te remercie au nom de mes jeunes compatriotes. Tous tes avocats, dans tes récents articles, sont

irrécusables. Je regrette seulement que tu n'aies pas cité un plus grand nombre d'injustices, quand on peut les compter par centaines. Tout de même, tu as été courageux, et je t'en félicite.

Ton ami,

B. A. LONGPRÉ.

Terrebonne, 1er Déc. 1864.

Mon cher ami,

Je suis prêt à signer et à confirmer tout ce que tu as écrit touchant l'Ecole Militaire de Québec, et cela parce que j'ai été témoin oculaire de presque toutes les injustices qui y ont été commises de mon temps, et aussi parce que j'en ai été la victime. J'approuve tout ce que tu dis sur l'Ecole, parce que ce n'est que la vérité.

Ton ami dévoué,

ALPHONSE FORGET.

St. François du Lac, 30 Nov. 1864.

Je puis certifier que le Capt. Bradburne était, de mon temps, injuste envers une grande partie des élèves de l'Ecole Militaire, surtout envers les canadiens. Il les retenait à l'Ecole tant qu'il le pouvait. Il suffisait de payer un verre ou deux de whisky aux sergents pour se les rendre favorables, etc, etc.

MOÏSE DE BLOIS, J. P.

Trois-Rivières, 10 Déc. 1864.

Je certifie que toutes les accusations portées par M. Alphonse Lusignan contre l'administration de l'Ecole Militaire de Québec sont justes et vraies. Je le félicite d'avoir pris en mains les intérêts des Canadiens, et j'espère que justice lui sera rendue.

J. P. BURNAUT.

Trois-Rivières, 10 Déc. 1864.

Je soussigné, après avoir lu dans l'*Union Nationale* les articles écrits par M. Lusignan concernant les abus qui entravaient le bon fonctionnement de l'Ecole Militaire de Québec, certifie que ce qui y est rapporté est conforme à la vérité, sans aucune exagération.

P. S. DIONAULT.

Beauharnais, 27 nov. 1864.

Mon cher ami,

J'ai appris que le capt. Bradburne s'est servi d'un assez habile stratagème pour parer le coup que lui ont porté tes articles. Il les a fait lire par M. Perrault à toute l'école rassemblée, et ensuite il a demandé aux élèves, à brûle-pourpoint, s'ils jugeaient que tes accusations fussent fondées. Ils ont répondu non. Sans doute le rôle qu'ont joué en cette circonstance nos condisciples canadiens-français est loin d'être louable. Ils ont menti à la vérité. Mais, n'ont-ils pas une grande excuse dans la crainte que leur inspirait le capitaine Bradburne? dans la certitude où ils étaient que leur franchise leur serait funeste? Tu le sais, malheur à celui qui le premier eût ouvert la bouche pour affirmer les vérités incontestables que renferment tes articles!

Celui qui dans le but de s'instruire dans l'art militaire quitte sa famille, ses affaires, sacrifie son temps, son argent, pour se soumettre ensuite à des sacrifices encore plus pénibles, pour endosser un habit ignoble, pour s'astreindre à la sévérité des lois militaires, obéir à des gens qu'il n'aime pas et dont plusieurs lui sont de beaucoup inférieurs dans l'échelle sociale, celui-là, dis-je, a à cœur d'obtenir ses diplômes, et il lui faut un effort extraordinaire et même héroïque pour s'exposer volontairement à manquer le but qu'il se propose si énergiquement, lors même que cet effort lui est commandé par le devoir de la vérité. Cet effort, nos confrères ne l'ont pas fait. Ils ont eu tort, mais leur position commande des ménagements dans les reproches qu'on doit leur adresser. Ils étaient tous nouvellement arrivés à l'école. Tu te souviens qu'à la fin de notre engagement, nous étions, avec sept ou huit autres, les seuls anciens de l'établissement. A notre départ, il n'y avait comparativement que peu d'élèves qui y fussent depuis plus d'un mois. Ayant moins d'expérience du système administratif de l'école, ils devaient craindre davantage les conséquences de leur franchise, sans compter qu'ils n'avaient encore que mis les lèvres à la coupe des persécutions, des injustices des Anglais. Moi-même, ce n'est qu'après une longue expérience de ces injustices que je puis me résoudre à parler comme je le fais des hommes placés par le gouvernement à la tête de cette importante institution.

Un autre motif d'exuser nos confrères, c'est que le capitaine Bradburne les a pris par surprise sans leur donner le temps de réfléchir ni de peser l'importance de leur désa-

veu. De plus, il les aura préparés à ce coup d'état par plusieurs jours d'adoucissement dans la discipline, ce qui lui aura gagné leurs suffrages. On oublie si vite ce qu'on a souffert lorsqu'on rentre à la joie? Dans tous les cas, je suis bien certain que de tous ceux à qui la crainte a fermé la bouche, il n'en est pas un seul qui ne serait heureux de désavouer sa faiblesse, s'il le pouvait sans conséquence fâcheuse pour ses intérêts. Pour ma part, sans discuter si j'eusse été plus ferme que les autres, je suis prêt à crier sur les toits, s'il est nécessaire, qu'il n'y a pas un seul iota dans tes écrits qui ne soit conforme à la vérité. Les causes que tu assignes au mauvais fonctionnement de l'école, sans être les seules, sont en tout point véritables. Je n'ai qu'un seul reproche à te faire, c'est d'avoir été trop indulgent. Tu n'as pas dit tout, et dans ce que tu dis, tu gardes des ménagements que n'ont pas eus pour nous les officiers de l'école. Tu écris que le capt. Bradburne a des connaissances militaires étendues: c'est vrai; mais tu n'ajoutes pas qu'il n'a pas l'ombre même du génie militaire. Il connaît le mécanisme des mouvements d'une compagnie, d'un bataillon, mais il n'a pas l'intelligence de leur liaison dans la pratique de la guerre. C'est un homme à chiffres, à mesures, ce n'est pas un homme à idées. C'est un bon instructeur en temps de paix, mais ce doit être un médiocre capitaine en temps de guerre.

Pour terminer, quel que soit l'art avec lequel le capt. Bradburne s'efforce d'atténuer l'effet de tes articles, les efforts même qu'il tente dans ce but prouvent qu'ils ont porté juste. Je me réjouis que tu aies eu le courage de remplir la promesse que tu as faite tant de fois, lorsque nous étions à l'école, de rendre un jour publics les abus dont nous étions les victimes. Ton écrit sera utile aux futurs élèves de l'école: [ceux qui y sont maintenant n'ont pas osé te rendre justice, mais eux aussi auront les avantages de ton noble courage. Tu as voulu améliorer leur position, et ils n'ont pas osé te proclamer véridique, dans la crainte de la rendre pire. N'importe. Tu as atteint un noble but, et c'est assez pour un homme de cœur, parce que le prix d'une bonne action est en elle-même. En te félicitant donc, je suis, etc., etc., etc.]

B. A. LONGRUE.

Cette lettre si flatteuse jointe aux nombreux certificats déjà publiés en faveur de ma thèse et au remarquable article paru dans ce journal sous la signature: *Un Gradué de l'Ecole Mi-*

lit
tout
tion
act
artic
J
ces
vous
vale
poid
à ré
moy
nues
des
vus,
de r
l'Ec
vous
ont
pour
l'état
avaie
C
rer e
que
metti
se so
poud
sont

litaire," n'est-elle pas la meilleure réponse à toutes les décisions, résolutions et protestations intéressées d'un certain nombre d'élèves actuels de l'école contre la tendance de mes articles?

Je pense répondre victorieusement, avec ces certificats, aux petites démonstrations que vous avez montées ou que votre comité de valets a montées contre moi. D'ailleurs le poids de toutes ces protestations dont on vous a régalé, est bien petit, quand on songe aux moyens honteux avec lesquels on les a obtenues, quand on se demande ce que peuvent des adulations contre des faits qu'on n'a point vus, mais dont, en bons courtisans, l'on essaie de nier l'existence. Des élèves actuels de l'Ecole Militaire se sont déclarés satisfaits de vous—fort bien! mais sachez que ceux qui les ont précédés pendant trois ou quatre mois, pour ne parler que de ce que j'ai vu, ne l'étaient pas, eux. Ils vous détestaient, et ils avaient raison, parceque vous étiez injuste.

Ceux qui aujourd'hui viennent vous déclarer en face que vous persécutiez les Canadiens, que vous favorisiez les anglais, que vous commettiez des abus d'autorité, ceux-là, dis-je, ne se sont jamais couchés à plat ventre dans la poudre, devant vous, comme les bouffons qui se sont faits mes juges. Lesquels seront crus, de

ceux qui, pour rendre hommage à la vérité, s'exposent à partager mon sort, ou de ceux à qui leurs courbettes vaudront deux certificats et une commission élevée dans la milice? entre de sévères mais justes censeurs et des adulateurs qui semblent avoir pour devise:

Ramper et faire des courbettes,
C'est le moyen de réussir?

Que le public se prononce: je lui soumetts le débat tout entier.

Il est possible que je revienne encore à la charge, non pas cette fois contre vous, monsieur, mais contre les autorités qui, s'il faut en croire les nouvelles que je reçois chaque jour, voudraient punir ou auraient même déjà puni mon audace à dévoiler les abus, en rayant mon nom de la liste des aspirants aux commissions. Ce ne serait qu'une nouvelle injustice qui ne me surprendrait point du tout, venant des autorités militaires canadiennes du jour, entichées à l'extrême des directeurs de l'école militaire. Je n'ai pas encore reçu d'avis officiel que l'injustice fût consommée: je ne pourrais donc aujourd'hui qu'en parler sans fondement.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc., etc.,

ALPHONSE LUSIGNAN.

